



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 29 mars 2005

Groupement enseignement général

Grade : capitaine de frégate
prénom nom : Arnaud d'Alès de Corbet
groupe : C6

Fiche de stratégie

OBJET : sujet n°3 / depuis la fin de la guerre froide, la stratégie nucléaire se réduit-elle à la lutte contre la prolifération ?

Le contexte stratégique issu de la fin de la guerre froide semblait avoir rendu caduque la stratégie nucléaire dans son approche traditionnelle de dissuasion du « faible au fort » ou de « fort à fort ». L'irruption de puissances proliférantes, qui constitue un réel défi pour la sécurité internationale, lui a certes donné une nouvelle jeunesse, mais son efficacité semble limitée dans ce domaine.

Mais se limiter à ce constat serait oublier que la dissuasion est d'abord l'outil de puissance par excellence, source de l'autonomie de décision stratégique et donc garante de la souveraineté nationale. Dans un monde imprévisible, elle reste la meilleure garantie d'indépendance et de rayonnement pour l'avenir. Elle a donc encore de beaux jours devant elle.

1. LA STRATEGIE NUCLEAIRE, UN CONCEPT DECLASSE PAR LA FIN DE LA GUERRE FROIDE ?

1.1 L'effondrement du bloc soviétique semble avoir en effet sonné le glas de cette stratégie. Dans sa définition classique, celle-ci visait à dissuader un adversaire potentiel doté lui aussi d'un arsenal nucléaire qui s'appuyait sur un outil conventionnel impressionnant, et donc capable d'envahir le territoire national ou de lui imposer son joug. Cette stratégie n'avait qu'un ennemi identifié, l'URSS. La disparition de sa seule justification ne pouvait que conduire à s'interroger sur sa pertinence.

1.2 Cette interrogation entre dans le cadre plus large de la remise en cause générale sur l'utilité des outils de défense qui a conduit certains dirigeants à vouloir toucher les « dividendes de la paix ». La disparition de toute menace directe aux frontières et d'un ennemi clairement désigné ne semblait plus justifier des investissements lourds dans un outil qui avait perdu son utilité.

1.3 Enfin, les menaces identifiées dans ce nouveau contexte stratégique ne font pas apparaître le besoin de pérenniser cette stratégie. L'analyse des menaces réalisées dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité, montre que les principaux défis de sécurité à affronter sont le terrorisme, les conflits régionaux, la déliquescence des états, et le crime organisé.

Les attentats du 11 septembre 2001 ont démontré l'inadéquation de la stratégie nucléaire pour empêcher ce type d'événements. L'intervention dirigée par les Etats-Unis pour éliminer le régime Taliban en Afghanistan n'a pas eu à s'appuyer sur ce concept. Celle-ci n'est pas non plus d'une grande utilité pour résoudre le conflit qui ensanglante la région des Grands Lacs en Afrique, car il est impossible d'identifier et d'isoler un adversaire réceptif au discours de la dissuasion nucléaire. L'échec de l'opération « restore hope » en Somalie a montré qu'en cas de déliquescence avancée d'un état, aucune stratégie, y compris nucléaire, ne semblait être en mesure d'avoir un quelconque effet sur le cours des événements. Enfin, la dissuasion nucléaire n'a aucune chance d'atteindre les organisations criminelles qui prospèrent en Moldavie par exemple, car organisées en réseau, implantées dans plusieurs pays et complètement immergées dans la population civile, elles constituent de véritables hydres.

2. LA PROLIFERATION, NOUVEL ENJEU DE SECURITE INTERNATIONALE

La dernière menace identifiée par la stratégie européenne de sécurité est la prolifération, notamment des armes de destruction massive (ADM). C'est aussi une des préoccupations majeures des Etats-Unis. En effet, la stabilisation d'une région où les forces ne sont équipées que d'armes individuelles, nécessite beaucoup moins de moyens militaires, en termes de coût d'équipement, que si l'une d'entre elles possède des ADM. Le maintien de la stabilité et de la sécurité dans le monde verrait sa complexité et son coût décuplés avec la prolifération des ADM.

Par ailleurs, la lutte contre la prolifération a ici un caractère absolu. En effet, l'architecture du système international, et sa stabilité, reposent sur un ensemble de traités qui globalement visent à la maîtrise des armements. Ainsi, la convention d'Ottawa élaborée en 1997 a pour but l'éradication complète des mines anti-personnel. Pour les armes nucléaires, la clé de voûte est constituée par le Traité de Non Prolifération (TNP). Il a ainsi permis l'abandon des projets brésilien, argentin et sud africain. La menace d'une dénonciation de ce traité par l'Iran survenant après le retrait de la Corée du Nord pourrait avoir un effet de contagion qui conduirait à l'effondrement de l'édifice. Cela explique les efforts de la troïka européenne, Allemagne, France, Royaume Uni, pour convaincre l'Iran de rester dans le TNP, et la réelle inquiétude américaine à ce sujet.

Toutefois, on peut s'interroger sur l'efficacité de la dissuasion nucléaire contre des puissances proliférantes lorsqu'elles sont au seuil d'accession et qu'elles bénéficient de moyens conventionnels d'une certaine ampleur ou d'un environnement géostratégique complexe. En effet, comment expliquer la différence de traitement appliqué par les Etats-Unis à la Corée du Nord, qui possède peut-être déjà l'arme nucléaire et qui est voisine de la Chine qui se sentirait inévitablement visée par toute tentative d'action américaine, à l'Iran qui est un grand pays possédant une armée aguerrie et nombreuse, et l'Irak affaibli par dix années d'embargo. Pour s'en tenir aux faits, il convient de constater que la dissuasion nucléaire n'a pas encore été utilisée en tant que telle pour inciter ces pays à renoncer à leur projet de prolifération.

En revanche, les travaux de révision de la doctrine de dissuasion française entrepris en 1999, ont montré que la dissuasion pouvait aussi s'adresser aux puissances régionales dotées d'ADM. Dans le cas d'une participation de nos armées à la résolution d'un conflit régional, le recours à la dissuasion serait envisagé si une de ces puissances manifestait l'intention de soumettre nos troupes à un chantage à l'ADM. La dissuasion serait ainsi la garante de la liberté d'action dans notre stratégie d'action.

La stratégie nucléaire ne semble donc pas viser la prolifération elle-même, elle ne contribue qu'à en limiter les conséquences une fois acquises les ADM.

3. L'ARME NUCLEAIRE, OUTIL DE PUISSANCE PAR EXCELLENCE

Toutefois, comme le rappelait Bruno Tertrais, il n'existe pas d'exemple dans l'histoire où on ait désinventé une arme qui marchait ».

Car contrairement à ce que pensaient les promoteurs des « dividendes de la paix », la dissuasion nucléaire ne vise pas qu'à dissuader un ennemi mortellement dangereux, telle l'URSS pendant la guerre froide. Dans le cas de la France, cette dissuasion a été édiflée à la suite de la crise de Suez en 1956 afin de retrouver une autonomie de décision stratégique qui avait été sérieusement mise à mal par nos alliés américains. Elle vise donc à asseoir et consolider la souveraineté nationale, l'indépendance. La dissuasion nucléaire est donc l'outil de puissance par excellence, car il procure une liberté d'action, notamment dans l'emploi de l'outil conventionnel, très supérieure à ce que la seule possession de cet outil conventionnel, même puissant peut apporter. C'est ce qui permet à la France de faire entendre sa « voix » sur la scène internationale, dans la crise irakienne par exemple et explique la réaction de la conseillère nationale à la sécurité américaine, Condoleeza Rice, qui « ignore l'Allemagne, mais veut punir la France ».

La volonté iranienne de se doter de l'arme nucléaire ne s'explique pas autrement. L'objectif visé est de s'affranchir du poids de la politique étrangère américaine au Moyen-Orient. Pour la Russie, qui voit l'ennemi d'hier parvenir quasiment à ses frontières en Asie Centrale en s'implantant dans ses anciennes marches australes, c'est l'occasion d'agrandir l'espace inaccessible à la stratégie d'influence américaine. Elle n'est donc pas prête à mettre fin à son partenariat avec l'Iran dans le domaine nucléaire civil qui est une façon déguisée de soutenir l'effort proliférant iranien en raison de la dualité des technologies.

Enfin, la dissuasion nucléaire classique, telle qu'elle était conçue à l'époque de la guerre froide, c'est-à-dire la dissuasion du faible au fort, ou du fort au fort dans le cas des Etats-Unis, n'est peut-être pas d'une grande actualité aujourd'hui, mais qu'en sera-t-il dans 20, 30, ou 50 ans. Qui peut prédire ce que sera l'environnement international à cette échéance. En envoyant un homme dans l'espace, la Chine a voulu montrer aux Américains que plus aucun point du globe n'était hors de portée de ses armes. Si les relations de la France avec l'Empire du Milieu sont aujourd'hui excellentes, qu'en sera-t-il demain ?

Etant donné les investissements que doit consentir un pays pour concevoir, réaliser et mettre en œuvre un tel outil, environ 150 milliards d'euros pour la France, soit l'équivalent de son programme électronucléaire civil, il n'est pas envisageable de le démanteler. Car, il est à peu près certain qu'il n'aura pas les moyens de fournir une deuxième fois un tel effort.

La dissuasion nucléaire constitue donc la meilleure assurance qui soit pour l'avenir.

Conclusion

Le contexte stratégique apparu à la fin de la guerre froide et qui se caractérise par des menaces difficiles à identifier et à isoler, a pu donner l'impression que la dissuasion nucléaire avait perdu sa principale justification.

Toutefois, l'émergence de puissances proliférantes lui a fourni une nouvelle cible et une nouvelle raison d'être.

Cependant, limiter le débat à ce constat serait faire preuve d'une vision trop étroite des enjeux stratégiques. Pour les puissances moyennes, telle la France, la dissuasion a d'abord visé à rétablir la souveraineté nationale en retrouvant l'autonomie de décision stratégique.

Enfin, le monde d'aujourd'hui étant plus imprévisible que jamais, la dissuasion nucléaire reste la meilleure assurance vie pour longtemps encore.